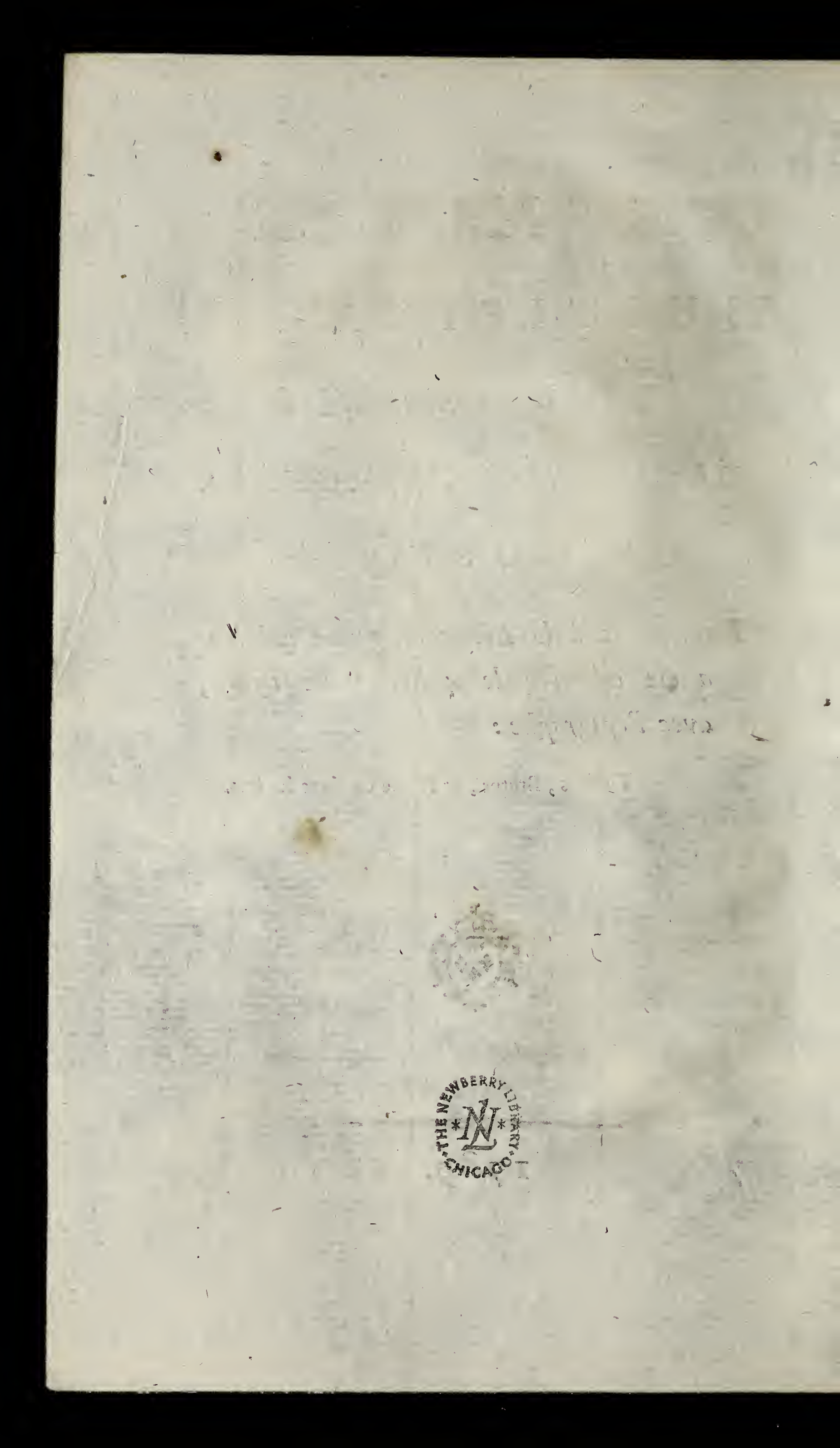
MÉMOIRE JUSTIFICATIF DES SUJETS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE,

En réponse à la Lettre anonyme qui leur a été adressée le 4 Septembre 1789, avec l'épigraphe :

Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers.



1789.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



MÉMOIRE JUSTIFICATIF DES SUJETS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE,

En réponse à la Lettre anonyme qui leur a été adressée le 4 Septembre 1789.

Quoiqu'un Écrit sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur n'exige pas ordinairement de réponse, nous nous croyons, dans ce moment-ci, forcés d'instruire le Public de l'administration d'un Spectacle qu'il a constamment honoré de ses suffrages, et dont son goût éclairé fait depuis long-temps la consistance et la gloire. Notre intérêt est trop intimement lié au succès d'un Théâtre auquel nous avons consacré notre vie entière et nos talens, pour que l'on puisse raisonnablement nous accuser *de laisser périr volontairement, entre nos mains, le premier Spectacle de l'Europe.*

Sans être regardés comme de *vils esclaves* de ce que l'anonyme appelle *aristocratie commissairielle*, tant que le nom du Roi a semblé, sinon justifier, au moins autoriser les nombreux abus dont nous étions les témoins et souvent les victimes, le respect a pu, a du peut-être nous imposer silence. D'ailleurs, pouvions-nous le rompre ? Personne n'ignore aujourd'hui tous les moyens que savoient employer les petits despotes subalternes pour entraver la liberté, obstruer la plainte, et faire taire jusqu'au murmure. Aujourd'hui que la vérité peut se faire entendre, que c'est un devoir de Citoyen d'éclairer toutes les parties de l'administration publique, les Sujets de l'Opéra ne craindront plus d'élever la voix, de faire entendre leurs justes réclamations, de mettre aux pieds du Roi, aux pieds de la Nation, et leurs inquiétudes fondées, et les espérances qu'ils conçoivent encore de conserver à l'Opéra François, son éclat et sa splendeur. Ce n'est point un vain ressentiment qui nous force à développer les causes de ce long et effrayant déficit qui, d'année en année, s'accroît et pèse de plus en plus sur le Trésor-Royal, qui change enfin en charge publique un Spectacle d'agrément qui, en réunissant tous les Arts et tous les talens, faisoit à la fois, et la gloire de la Capitale de la France, et l'admiration des Étrangers. Un motif plus juste nous impose la loi de parler. C'est notre propriété qui est attaquée ; c'est le fruit de nos travaux que nous sommes menacés de perdre ; c'est enfin le sol que nous avons fécondé qu'il est de notre intérêt de conserver et d'arracher à de nouveaux déprédateurs qui pourroient encore ou grever, ou spolier nos récoltes.

On se souvient encore de l'inconcevable administration de 1778 et 1779, qui coûta à la Ville plus de *six cents mille livres*, quoique la dernière année eut été marquée par la mise d'un des Ouvrages de ce Théâtre qui ait le plus rapporté à la

Caisse. Ce déficit révoltant porta, jusqu'à l'évidence, la justice des plaintes qu'alors les Sujets de l'Opéra ne cessoient de faire contre le Régisseur qui exploitoit pour le compte de la Ville. Il fut remercié avec *neuf mille livres* de pension, et, dit-on, *vingt-quatre mille livres* de gratification.

C'est à cette époque que le Ministre des Finances (et il est consolant de se rappeller que ce Ministre étoit M. Necker) consentit à nous laisser la manutention de l'Opéra. Nous n'avions cessé jusqu'alors de solliciter cette faveur, et nous pouvons ajouter que cette grace devient rigoureusement une justice, lorsque le Gouvernement, renonçant à la gestion directe de cette entreprise, n'a plus qu'à choisir entre des spéculateurs étrangers, et les Sujets mêmes dont l'existence est essentiellement liée au succès de leur administration.

Ce fut donc en 1780 que nous eumes l'administration de l'Opéra. Cette année fut la seule où nous jouîmes de quelque liberté dans nos opérations. Un excédant de recette de près de *quarante mille livres* sur la dépense, justifia la demande que nous avions faite de régir ce Spectacle. Alors notre Comité fut légalement composé de Sujets co-partageans; tous les objets d'administration furent prévus et discutés. Nous avions choisi parmi nous des Commissaires qui suivoient particulièrement les différentes branches qui constituent l'ensemble de la chose; ces Commissaires rendoient compte au Comité qui avoit la liberté de délibérer et la force de résister aux entraves que l'on essayoit déja d'opposer à ses soins et aux lumières qu'il acquéroit successivement. On commençoit à voir avec peine que nos camarades, déjà agréables au public par leurs talens, alloient ajouter à ce titre recommandable celui de bons administrateurs de leur bien; car l'Opéra doit être la propriété, et

devient, pour ainsi dire, le patrimoine des Artistes qui coopèrent à son existence, à sa splendeur et à ses progrès : il faut en éloigner l'ignorance qui le dégrade, et la cupidité qui le dévore.

Cette année de notre gestion particulière, la seule où l'Opéra ait bénéficié, est véritablement la seule où nous ayons eu quelqu'influence. Il est de notre honneur, il est par conséquent de notre devoir de déclarer hautement que la régie des années subséquentes nous est devenue étrangère. Le Public qui sait que nous avons continué de nous assembler en Comité, pourroit s'y méprendre ; et nous croyons que ce seroit mal préjuger de nos talens à administrer, que de nous imputer le déficit de ces huit dernières années. Le Comité, toujours mis en avant, n'étoit et n'est encore qu'un simulacre d'administration. Il est vraisemblable qu'en nous permettant de continuer nos assemblées, on croyoit que nous pouvions sanctionner par nos signatures les opérations déja déterminées de plus haut, et par-là leur donner l'apparence d'être le résultat d'un vœu général. Il se pourroit aussi qu'on eût eu la première intention de s'éclairer de nos avis : on y a joint depuis la très-légère précaution de nous défendre d'en avoir. Le Public est instruit du traitement que plusieurs d'entre nous ont éprouvé, lorsqu'ils ont voulu élever la voix.

Il n'est pas hors de propos ici, et avant de suivre l'ordre des faits ultérieurs, de répondre aux objections qu'on nous a déja faites, et qu'on ne manqueroit pas de renouveller sur le bénéfice de notre administration, en 1780.

On nous oppose de n'avoir point eu la charge des pensions pendant cette année ; mais on oublie, ou l'on feint d'oublier, qu'à cette époque la location des loges qui est aujourd'hui de *quatre cents cinquante mille livres*, n'étoit alors que de *deux cents trente mille livres ;* que la redevance

de l'Opéra comique & des Spectacles forains, qui alors n'alloit pas à *cinquante mille livres*, est aujourd'hui un objet de plus de *cent quatre-vingt-dix mille livres*, ce qui fait *six cents cinquante mille livres* de recette avant d'ouvrir la porte. On va plus loin, on nous présente un mémoire de 1439 habits prêtés par les Menus, dans cette même année, et on conclut que, sans ce prétendu secours, au lieu d'avoir gagné, nous nous serions trouvés en déficit. Nous serons de cet avis, lorsqu'on nous aura présenté le récépissé de ces habits, signé du Comité ; car un bon Administrateur n'a pas dû faire un prêt aussi considérable sans cette formalité. Il est bon d'observer que les deux années de l'administration de M. de Vismes ayant été très-onéreuses, le Roi, par Arrêt de son Conseil, du 17 Mars 1780, retira l'Opéra des mains de la Ville. Sa Majesté en abandonne le bénéfice aux principaux Sujets, et ordonne, Article III dudit Arrêt, que : *Tous les habits de Théâtre, toutes les décorations, ainsi que tous les autres objets qui peuvent servir à l'Académie Royale de Musique, et qui sont actuellement dans les magasins des Menus - Plaisirs du Roi, seront remis à ladite Académie Royale de Musique.*

M. d'Auberval, notre ancien camarade, nommé alors Commissaire au département des habits, se crut autorisé à aller inventorier cette partie aux Menus-Plaisirs où on lui apprit que l'ordre de remettre les habits signifioit les *prêter*. M. d'Auberval en rendit compte au Comité, et dit que ces habits avoient été tant et si souvent prêtés pour différentes fêtes, qu'ils n'étoient pas présentables. On prit le parti de se servir des habits de l'Opéra qui étoient en bon ordre, de préférence à ceux des Menus où l'on avoit été obligé de les renvoyer tels qu'on les avoit apportés, parce que la réparation

en auroit été très-dispendieuse (1). On voit à présent où aboutissent tous les efforts que l'on fait pour déprimer cette année de notre gestion particulière qui, en effet, et nous en convenons, est une terrible censure de celles qui l'ont suivie.

Le même Article III de l'Arrêt que nous avons cité, porte : *Que les habits des Menus, &c., seront remis à l'Académie Royale de Musique, à la charge par elle de faire le service de la Cour, pour telles rétributions qui seront trouvées justes.*

Nous avons été informés, dans le temps, que M. Necker vouloit donner une somme fixe et annuelle, et qu'on lui fit observer qu'il falloit attendre, pour déterminer cette somme, la tournure que prendroit la régie des principaux sujets, de laquelle il n'y avoit encore point eu d'exemple. Si les intentions de M. Necker eussent été suivies, on n'auroit pas été dans le cas de puiser dans le trésor du Roi d'une manière indéterminée.

Le même article III dit : *Et ladite Académie pourra pareillement se servir de l'Hôtel des Menus, soit pour des magasins, soit pour une école, ou des répétitions, si long-temps qu'il n'en sera pas fait d'autres dispositions par Sa Majesté.*

Nous sommes encore informés qu'il entroit dans les vues de Sa Majesté de placer la Douane à l'Hôtel des Menus ; qu'en conséquence de ce, on avoit acquis des terreins pour agrandir cet Hôtel. Ce qui a été fait depuis est assez notoire pour nous dispenser de toute réflexion à cet égard. Il est d'ailleurs vraisemblable que des personnes plus instruites et plus intéressées que nous à l'être, sauront apporter

(1) Ce prêt n'a donc pas eu lieu, et cette magnificence de 1439 habits se réduit à quelques-uns de chœur et de soldats compars.

quelque lumière dans cette très-obscure et très-coûteuse administration, connue sous le nom de *Menus-Plaisirs.* Nous reprenons ici l'ordre des faits.

En 1781, nous perdîmes M. Necker, et avec lui l'espoir d'obtenir l'exécution de l'Arrêt du Conseil qu'il avoit fait rendre en notre faveur; et l'Opéra s'est insensiblement englouti dans l'administration des Menus. C'est encore pour nous une chose inconcevable que les volontés du Roi, loin d'avoir été remplies, se trouvent diamétralement en opposition avec ce qui s'est passé.

L'incendie de l'Opéra, arrivé au mois de Juin de la même année, détruisit en même-temps l'esprit d'ordre et de sagesse qui avoit régné jusqu'alors dans les assemblées du Comité, et qui, comme nous l'avons dit, n'avoit jamais été vu d'un bon œil. La méfiance se manifesta au point qu'on ne crut pas alors le Sieur d'Auvergne, Directeur, capable de contenir les principaux Sujets, en les empêchant de solliciter l'exécution de l'Arrêt du Conseil, rendu en leur faveur. Le renvoi de ce Directeur fut proposé au Ministre. Quoiqu'il fût aussi inutile sur le fait de l'administration qu'il l'est actuellement, et qu'il l'étoit en 1768, en sa qualité d'Adjoint à Breton et Trial, le Comité ne vit pas, sans étonnement, cette destitution inopinée; mais on ne tarda pas à le tirer de sa surprise. Le Sieur Morel dont les rapports intimes avec M. de la Ferté sont assez connus, nous fut proposé pour présider notre Comité. Nous répugnâmes d'abord à cette proposition; mais l'amour de la paix nous y fit condescendre. Nous fîmes plus, car il faut trancher le mot, nous signâmes la Délibération. Ceux qui connoissent l'ancien régime ministériel ne doivent s'étonner de rien. Heureusement le Sieur Morel, se trouvant aussi déplacé parmi nous que nous l'étions avec lui, quitta bientôt la partie, et le Comité administra *sans Directeur*,

depuis 1783 jusqu'en 1785. Ce fut alors que le Public observa que, de tous les Spectacles, l'Opéra étoit celui qui faisoit le plus de progrès. Son enthousiasme étoit tel, qu'il y avoit presqu'autant de personnes inscrites pour avoir des loges, qu'il y avoit de Locataires. Le Comité profita de la circonstance, et s'occupa d'une opération concernant les loges, dont le résultat augmenta ce produit d'environ *quatre-vingt mille livres* par an. Quelle fut la récompense du Comité? On en détruisit la consistance, en proposant à M. le Baron de Breteuil le rappel du Sieur d'Auvergne, que l'on avoit destitué pour *cause d'inutilité*.

Avant de suivre ces détails, il est indispensable de remonter à l'origine des pertes successives que ce Spectacle a faites depuis 1783 jusqu'en 1785. On a fait sur chacune de ces années un compte par lequel on inculpe le Comité sur la différence qui se trouve entre les recettes et les dépenses.

Pour justifier le Comité, il suffit d'observer que s'il avoit eu la moindre consistance, il se seroit opposé à ce que la salle provisoire fût construite à la porte S. Martin. On peut se rappeller que, d'après la réclamation du Public, et en particulier de M. de Vougny à M. le Comte de Maurepas, il y eut ordre de suspendre les travaux de cette salle, parce qu'il étoit injuste de sacrifier la commodité du Public et l'avantage de l'Opéra à des intérêts particuliers. Ces intérêts particuliers étoient ceux de M. de la Ferté. On sait que, par contrat passé en l'étude de Me Mégret, Notaire, ce terrein appartenoit à M. le Noir et Compagnie, et que cette Compagnie est composée de MM. le Noir, Riboutet, Kornemann et Papillon de la Ferté. On fit lever cet ordre; les travaux furent repris avec précipitation, par la crainte d'éprouver de nouveaux obstacles. On ne se donna pas même le temps de s'occuper de la partie du théâtre dont un des angles étoit

coupé par le biais de la rue de Bondi. Cette considération eût été un nouvel obstacle : on s'étoit réservé de l'applanir, lorsque la salle seroit achevée, et que l'on ne seroit plus à temps de faire des difficultés sur sa construction. Effectivement, dix-huit mois après, on obtint du Bureau des Finances la permission d'empiéter sur le biais de la rue de Bondi, pour rendre le théâtre quarré, comme il est aujourd'hui. Cette opération fournit l'occasion d'étayer cette salle faite trop à la hâte, et le moyen de la consolider, en l'arboutant en même temps que l'on a agrandi le théâtre. Le surplomb des poteaux qui y sont, atteste encore ce fait.

Cette dépense a été prise sur les recettes de l'Opéra; le Comité ayant emprunté, à cet effet, *vingt mille livres* de M. de Saint-Vast, *trente mille livres* de M. Beaugeard, et *cinquante mille livres* de M. Minel. Voilà déjà *cent mille livres* qu'il faut déduire sur le déficit dont on inculpe le Comité. Il a de plus contracté un engagement de *soixante-six mille livres* envers M. Riboutet, pour solde du compte de cette opération, et pour n'être payé qu'à la suite du remboursement des trois obligations précédentes.

L'éloignement de la salle d'Opéra est presque indifférent aux personnes qui ont des voitures; mais on ne peut se dissimuler que la classe moins opulente des honnêtes citoyens que ce spectacle attire, répugne d'y venir moins encore par la difficulté d'y arriver, que par l'embarras de retourner, faute de trouver des voitures publiques. La non-valeur du parterre ne peut, à cet égard, être évaluée à une somme moindre de *soixante mille livres*. Le déficit, depuis 1783 jusqu'en 1785, est donc le résultat d'une infinité de fausses opérations auxquelles le Comité n'a pas eu le pouvoir de s'opposer.

Si l'on veut joindre à toutes ces causes de dépérissement et la magnificence extravagante qu'on a prodiguée pour la

mise de certains ouvrages favorisés, et la quantité de Sujets très-inutilement employés sur l'état des appointemens, on sera peut-être surpris que l'Opéra, ainsi administré, ne soit pas infiniment plus arriéré. La modération que nous nous sommes imposée, ne nous permet guère que d'effleurer ces deux articles délicats. Mais, encore une fois, si nous voulons inspirer quelque confiance dans la demande que nous faisons de régir nous-mêmes l'Opéra, il nous importe de prouver que les pertes qu'il a essuyées, ne sont que l'effet d'abus très-sensibles dont la réforme est facile; car demander la manutention d'une entreprise dans laquelle la perte seroit immanquable, ce seroit un acte de démence intolérable. Sans entrer dans tous les détails de la mise des ouvrages depuis 1783, nous ne craignons pas d'être démentis, en avançant qu'il en est qui ont été établis avec une magnificence telle et si disproportionnée aux dépenses qu'on faisoit pour d'autres ouvrages plus distingués dans l'opinion publiqne, que souvent ce même Public, toujours juste observateur, en a témoigné, sinon sa surprise (car on en devinoit la cause) mais son humeur et son mécontentement: l'année dernière en offre une preuve parmi beaucoup d'autres. On ne pouvoit concevoir que déjà très-arriéré, n'ayant au plus que trois semaines de jouissance avant la clôture, l'Opéra eût eu l'excessive imprudence d'ajouter environ *soixante mille livres* à sa dépense pour la mise d'*Aspasie*. Cet ouvrage eût réussi au-delà des possibles, que l'on sent que ce qui restoit de représentations à donner n'eût pas couvert la quinzième partie des avances. Son peu de succès ajouta à l'indignation générale (2). On pressentit déjà, ce qui n'est

---

(2) Cet Ouvrage n'a été ni présenté, ni lu au Comité qui n'en a eu connoissance qu'aux répétitions : à mesure qu'elles étoient réitérées, le Comité jugeoit de plus en plus qu'Aspasie, dont la mise devoit être très-coûteuse, n'auroit point de succès.

que trop à craindre aujourd'hui, la ruine entière d'un Spectacle qui sembloit se faire un jeu de ses pertes annuelles. On ne pouvoit concevoir que cette Administration, dans la crise fâcheuse où se trouvoient les affaires publiques, n'apperçût pas de quelle importance il étoit pour elle-même de ne pas se montrer onéreuse au Trésor-Royal. Les objets les plus essentiels au Gouvernement, la dette sacrée de l'Etat, tout éprouvoit un retard forcé par les circonstances, et l'Administration de l'Opéra ne craignoit pas d'offrir au Roi le résultat d'un déficit effrayant dans la dépense d'une année (3). Mais qu'opposer à des ordres absolus donnés au nom du Roi même? On ne peut s'imaginer jusqu'à quel point ce nom sacré étoit profané. Il n'est point de détails de coulisses, si minutieux qu'ils soient, dont la police ne fut exercée par ce grand mot : *Telle est la volonté du Roi.* Le Public ne se rappelle sûrement pas d'ouvrages donnés avec plus d'éclat qu'*Alexandre.* Quinze représentations furent le produit de ces pompeuses avances, &c., &c., &c. Sans le succès de quelques autres ouvrages qui ont été mis aveo autant de simplicité que ceux dont nous venons de parler ont entraîné de frais, nous ne savons pas trop comment on pourroit calculer les pertes de l'Opéra. En voilà

---

(3) Tout le monde sait que le sieur Viotti, sollicitant l'entreprise de l'Opéra, avoit publié, dans un Mémoire imprimé, que ce Spectacle coûtoit au Roi *deux cents mille livres* par an. Des personnes intéressées à démentir cette assertion, se sont servi du nom du Comité, pour démontrer, dans un compte inséré au Journal de Paris le 19 Avril dernier, que le déficit, année commune, depuis 1780 jusqu'en 1789, n'étoit que d'environ *cinqnante-quatre mille livres.* Notre réclamation et notre désaveu ont été rendus publics daus le temps, et nous avons dit que nous ne pouvions prétendre à constater, avec une précision exacte, le déficit annuel de l'Opéra, parce que cette partie nous étoit devenue étrangère.

assez sur cet article. Nous avons parlé d'appointemens inutiles. Nous serions au désespoir de faire ici une liste de noms ; mais si on l'exigeoit, nous croyons pouvoir dire que la totalité présenteroit une somme de *cinquante mille livres* par an, dont l'inutilité seroit démontrée.

Cette digression, nécessaire à la justification du Comité, nous a un peu éloignés de l'époque où nous avons dit que l'augmentation de *quatre-vingt mille livres* que nous avons faite sur la location des loges à l'année, nous donnoit l'espoir de balancer au moins les recettes avec les dépenses. On y mit bon ordre, en excluant du Comité les Sujets co-partageans, tels que MM. Chéron, Lays, Rousseau, &c., pour y substituer des personnes qui n'ont et ne peuvent avoir aucun droit de partage dans les bénéfices, et conséquemment aucun intérêt à économiser. On rappella le Sieur d'Auvergne qui, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, avoit été présenté au précédent Ministre comme un homme absolument inutile. On a anéanti notre zèle et notre émulation ; nous avons été réduits à gémir sur les déprédations qui nous privoient de l'espoir d'améliorer notre sort par notre travail. On ne l'a que trop vu dans les détails de toutes les opérations vicieuses que nous venons de mettre sous les yeux du Public. Il s'en présente ici une toute nouvelle que nous ne devons pas passer sous silence. Elle a rapport au Spectacle des Variétés qui, par l'avantage seul de son emplacement, porte nécessairement un grand préjudice aux premiers Spectacles de la Capitale.

Au commencement de cette année, on a envoyé au Comité une soumission des sieurs Gaillard et Dorfeuil, Entrepreneurs des Variétés, de payer *dix mille livres* de plus de redevance par chaque année. A cette soumission étoit joint le modèle de la délibération qu'il a fallu signer pour leur accorder un nouveau bail de vingt ans, à commencer

de l'expiration de celui dont ils jouissent, et qui a encore onze ans à courir; ce qui fait trente-un ans. Quoique nous ayons vivement senti combien cette délibération pouvoit avoir des suites funestes pour les intérêts de l'Administration de l'Opéra, nous l'avons signée, mais toujours par ordre supérieur.

Nous ne pouvons trop le répéter : notre signature, il est vrai, a sanctionné les trois quarts des abus que nous dénonçons dans ce Mémoire; mais cette signature forcée n'est qu'une preuve de plus du despotisme qui nous enchaînoit alors. Notre refus n'eût fait qu'offrir quelques victimes à l'autorité, sans empêcher aucune de ses opérations (4). Nous avons donc le droit de dénier tout ce qui s'est fait dans une Administration qui n'étoit pas la nôtre, et de réclamer, comme la seule que nous puissions avouer, celle de 1780. Voici le compte que le *Mercure de France* en rendit alors, et nous y opposerons celui de l'année dernière 1788 à 1789.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Avril 1781, *N°.* 16.

« Nous avons déjà observé, dit l'Auteur du Mercure, » qu'il est plus difficile d'établir un ouvrage sur ce Théâtre, » que d'en mettre quatre sur un autre. D'après cette réflexion » que nous jugeons nécessaire de rappeller à nos Lecteurs, » on doit des éloges aux personnes qui conduisent les opé» rations de l'Académie Royale de Musique. On y a remis

(4) Nous avons déjà avancé que le Comité n'étoit qu'un simulacre d'Administration; le sieur Gaillard nous l'a prouvé en venant à notre assemblée nous dire, qu'il n'avoit pas besoin de nos signatures pour la validité de son acte.

» six grands ouvrages, *Castor et Pollux*, *Rolland*, » *Alceste*, *Iphigénie en Tauride* du Chevalier Gluck, » *Iphigénie en Aulide* du même, *Echo et Narcisse*; » et six petits actes, qui sont : *Bathile et Chloé*, *Philé-* » *mon et Baucis*, *la Cour d'Amour*, *Vertumne et Po-* » *mone*, *le Devin de Village*, et *Pygmalion*. Les Pièces » nouvelles sont au nombre de sept; trois grandes Tragé- » dies, *Andromaque*, *Persée*, et *Iphigénie en Tauride* » de M. Piccini; un Opéra-Ballet en trois actes, *le Sei-* » *gneur Bienfaisant*, et trois Intermèdes en un acte; » *Laure et Pétrarque*, *Damete*, *Zulmis et Erixène*. » Il faut ajouter à ce travail la remise des *Caprices de* » *Galathée*, de *la Chercheuse d'esprit*, et *la Fête de* » *Mirza*. Nous ne parlons ni d'*Armide*, ni de *Ninette* » *à la Cour*, ni de *Mirza*, parce que ces trois ouvrages » étoient au courant du Répertoire. Il résulte de ce tableau, » que, tant en mise qu'en remise, l'Académie Royale de » Musique a donné au Public ving-deux ouvrages, chose » presqu'incroyable, &c. ».

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Avril 1789, N°. 16.

« On a donné à ce Spectacle, dit l'Auteur du Mercure, » pendant l'année dramatique 1788 à 1789, les Opéra » suivans : *Arvire et Evélina*, Tragédie en trois actes; » *Amphitrion*, en trois actes; *Démophon* de M. Mar- » montel, et *Aspasie*, &c. ».

Le rapprochement de ces deux articles n'a pas besoin de commentaire pour faire appercevoir jusqu'à quel point l'Administration de l'Opéra est dégénérée depuis 1780 jusqu'à ce jour où la liberté de se plaindre est accordée à tous les citoyens, et où l'espoir du redressement des griefs anime

toutes les ames honnêtes. Nous osons nous flatter d'être de ce nombre : les talens et les mœurs ne sont pas incompatibles, et nous attendons, avec la plus grande confiance, qu'il nous soit fait justice. Elle ne sera point trompée cette confiance. La vérité peut enfin se manifester, et, sous le Ministère actuel, toute demande juste est sûre d'être accueillie.

Nous avons démontré, jusqu'à l'évidence, que les pertes annuelles de l'Opéra étoient la suite d'une multitude d'abus tellement révoltans, qu'il sembleroit qu'en les introduisant, on eût eu le projet combiné d'anéantir entiérement ce Spectacle. A mesure qu'on augmentoit ses dépenses, on prenoit à tâche de détruire toutes ses ressources. Le seul emplacement de la salle provisoire devoit porter un coup mortel à ses recettes, et lorsqu'après huit années de cette fâcheuse expérience, notre vœu, secondé du desir du Public, nous reportoit au centre de la Capitale, dans l'endroit le plus brillant et le plus fréquenté, lieu où nous avions, pour ainsi dire, un droit héréditaire, puisque notre Spectacle y est né, ceux qui, au nom du Roi, étoient chargés de veiller à sa conservation et à son plus grand lustre, employoient toute leur autorité pour nous en éloigner. La convention dont nous avons parlé, qu'on nous a forcés de faire avec les Variétés, sembloit n'avoir pour but que de nous enlever toute possibilité de rentrer jamais dans cette terre natale, sans laquelle, sur-tout dans les circonstances présentes, il est peut-être impossible à l'Opéra de se soutenir, en le supposant même aussi bien administré qu'on voit qu'il l'a été mal jusqu'ici. Nous n'envisageons qu'avec effroi le peu de possibilité qui nous reste de revenir sur le passé, si le Roi, si la Municipalité, si le Public enfin ne daignent pas prendre intérêt à la renaissance d'un Spectacle qui a si long-temps fait la gloire de la Nation, qui, considéré politiquement,

a dû être regardé comme très-utile dans cette immense Capitale par les consommations de tous genres qu'il occasionne, et la quantité d'étrangers qu'il attire et fixe parmi nous.

Enfin, et pour la dernière fois nous le répétons, nous en prenons l'engagement à la face du Public, qu'on daigne se confier à nos soins et à notre zèle, et nous rendrons à Paris le premier de ses Spectacles dont de si longs et de si funestes abus sembloient devoir entraîner la ruine. Plus que tous autres intéressés à tenir nos promesses, il n'est point de moyens d'activité, point de travaux pénibles que nous n'employons pour justifier la confiance dont le Ministre et la Municipalité nous auront honorés, et mériter de plus en plus les bontés du Public à qui nous avons consacré des talens qui sont son ouvrage, que son goût a fait éclore, et que sa critique éclairée peut seul développer et conduire à leur perfection.

LAINEZ, LAYS, ROUSSEAU, GARDEL, VESTRIS, NIVELON, REY, DE LA SUZE. *Tous associés avec M. Chéron, et réunis aux autres Sujets de l'Opéra représentés par les Commissaires soussignés.*

CAVAILHÈS,
LE GRAND,
REY, minor,
LE BRUN,
} Commissaires du Chant.

FAVRE,
LE BEL,
DUCEL,
ABRAHAM,
} Commissaires de la Danse.

ROCHEFORT,
SALLANTIN, l'aîné,
FROMENT,
LUMIÈRE,
} Commissaires de l'Orchestre.